



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,  
DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE  
ET DU DIALOGUE SOCIAL

Direction  
de l'administration générale et  
de la modernisation des  
services

Sous-direction  
des ressources humaines

Bureau RH3  
chargé de la gestion des  
corps  
de l'inspection du travail  
et des contrôleurs du travail,  
des médecins inspecteurs  
du travail et des ingénieurs  
de prévention

Bureau RH4  
Bureau chargé des corps  
communs et des  
contractuels, et pour  
l'administration centrale, de  
la gestion des effectifs et des  
rémunérations

39-43, quai André-Citroën  
75702 Paris Cedex 15

Le ministre du travail, de l'emploi, de la formation  
professionnelle et du dialogue social

à

Monsieur le chef de l'Inspection générale des affaires  
sociales

Mesdames et Messieurs les délégués et directeurs de  
l'administration centrale du ministère du travail, de  
l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue  
social,

Monsieur le directeur de l'institut national du travail, de  
l'emploi et de la formation professionnelle,

Mesdames et Messieurs les Préfets de régions,

Mesdames et Messieurs les directeur régionaux des  
entreprises, de la concurrence, de la consommation, du  
travail et de l'emploi,

Mesdames et Messieurs les directeurs des entreprises,  
de la concurrence, de la consommation, du travail et de  
l'emploi,

Monsieur le directeur de la cohésion sociale, du  
travail, de l'emploi et la population de Saint Pierre et  
Miquelon,

Mesdames et Messieurs les responsables d'Unités  
territoriales,

Mesdames et Messieurs les directeurs régionaux de  
l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (services  
régionaux de l'inspection du travail, de l'emploi et de la  
politique sociale agricoles),

Section contrôleurs du travail (bureau RH3) Chef de section : Nadia BENMALEK 01 44 38 35 82	
Rédacteurs : Françoise VAN DAMME 01.44.38.36.94 Nathalie WEISS 01.44.38.36.83	Section des corps communs et des contractuels (bureau RH4) Rédacteur : Benoît YVENOU 01.44.38.35.29

**NOTE DE SERVICE DAGEMO/SDRH RH3/RH4 n°2013-12 du 14 mars 2013**  
**AVIS DE VACANCES COMPLEMENTAIRE n°2**  
**DE POSTES DE CATEGORIE B**

Je vous serais obligé de bien vouloir porter, sans délai, à la connaissance de tous les agents concernés le présent avis complémentaire de vacances de postes de catégorie B qui complète celui diffusé par la note DAGEMO SDRH-RH3/RH4 n° 2013-05 du 28 février 2013 et la note DAGEMO/SDRH RH3/RH4 n°2013-10 du 8 mars 2013.

Les demandes de mutation doivent être transmises par la voie hiérarchique à la DAGEMO – 39/43 quai André-Citroën – 75902 Paris cedex 15 **avant le 20 mars au soir, délai de rigueur** au bureau RH3 pour les agents du corps des contrôleurs du travail et au bureau RH4 pour les agents du corps des secrétaires administratifs.

Je rappelle que la CAP des contrôleurs du travail se réunira le 16 avril 2013.

**Afin de respecter ce délai, les agents sont invités à transmettre dans un premier temps, leur demande, même non visée, par mel aux fins d'enregistrement aux adresses suivantes :**

Pour les agents relevant du bureau RH3 : [francoise.van-damme@dagemo.travail.gouv.fr](mailto:francoise.van-damme@dagemo.travail.gouv.fr)  
(corps des contrôleurs du travail) [nathalie.weiss@dagemo.travail.gouv.fr](mailto:nathalie.weiss@dagemo.travail.gouv.fr)

Pour les agents relevant du bureau RH4 : [benoit.yvenou@dagemo.travail.gouv.fr](mailto:benoit.yvenou@dagemo.travail.gouv.fr)  
(corps des secrétaires administratifs)

***Rappel*** : Les candidatures nationales sont recevables sur les postes ouverts en priorité en infra régional et seront examinées en commission administrative paritaire pour la prise en compte éventuelle de motifs prioritaires.

SV = susceptible d'être vacant

## REGION LANGUEDOC ROUSSILLON :

### POSTE AJOUTE

#### Mutation ouverte à la vacance nationale

UT de l'Aude (11)	Contrôleur du travail	SCT (SV)
-------------------	-----------------------	----------

Pour le poste ouvert dans le présent avis, le délai de transmission des demandes de mutation est fixé au 22 mars 2013.

Pour tous les autres postes, le délai reste fixé au 20 mars 2013.

Pour le ministre et par délégation :  
Par empêchement du directeur de l'administration générale  
et de la modernisation des services  
La sous-directrice des ressources humaines

Marie-Françoise LEMAÎTRE

# DEMANDE DE MUTATION

NOM :

Prénom :

<b>GRADE ACTUEL :</b>	Contrôleur du travail :	En section <input type="checkbox"/>	Hors section <input type="checkbox"/>
	Secrétaire administratif des affaires sociales <input type="checkbox"/>		

**AFFECTATION ACTUELLE :**

depuis :  ANS  Mois

**ADRESSE PERSONNELLE :**

<u>MOTIF(S) DE LA DEMANDE :</u>	<u>SITUATION FAMILIALE :</u>
<input type="checkbox"/> Rapprochement de conjoint	<input type="checkbox"/> Célibataire
<input type="checkbox"/> <i>indiquer sa profession</i> <i>son domicile (si différent) :</i>	<input type="checkbox"/> Vie maritale
<input type="checkbox"/> Rapprochement de domicile :	<input type="checkbox"/> Marié(e)
<input type="checkbox"/> Autre ( <i>préciser</i> ) :	<input type="checkbox"/> Pacs
	<input type="checkbox"/> Nombre d'enfants à charge
	Age des enfants :

Choix n°	Poste ou service demandé (pour les contrôleurs, préciser hors ou en section)	Résidence administrative
1		
2		
3		
4		
...		

Fait le : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

<p align="center"><u>Visa/Avis du supérieur hiérarchique :</u></p>
--